



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 3 novembre à 19h15

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 27/10/2025

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELLISSIER, Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC.

Excusés :

Danièle VALLERY qui a donné procuration à Christiane PAUZON
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

OBJET : Remboursement partiel de l'emprunt à Court Terme n°40601

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

Vu la délibération n° 2024-044 du 13 mai 2024 autorisant le Maire à contracter un emprunt à court terme d'un montant de **1 048 000 €** auprès de **Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, 8-10 rue Rhin et Danube 69266 LYON** ;

Vu le contrat de prêt lié à cet emprunt signé le 23 mai 2025 pour une durée de 24 mois ;

Vu la délibération n° 2024-045 du 13 mai 2024 autorisant le Maire à contracter un emprunt à court terme d'un montant de **1 416 000 €** auprès de **Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, 8-10 rue Rhin et Danube 69266 LYON** ;

Vu le contrat de prêt lié à cet emprunt signé le 23 mai 2025 pour une durée de 24 mois ;

Vu la situation de trésorerie présentée par l'adjoint aux finances en date du 03 novembre 2025 ;

Monsieur Le Maire explique que cet emprunt à court terme a été souscrit pour permettre le financement des travaux de rénovation de la mairie et dans l'attente du versement des subventions et de la FCTVA.

Monsieur Le Maire indique que à la suite du versement de la FCTVA, la situation financière actuelle de la commune permet d'envisager un remboursement partiel. Cette opération permettra de diminuer l'encours de dette et de réduire les frais financiers.

Monsieur Le Maire propose de l'autoriser à procéder à ce remboursement partiel pour un montant de 716 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ ACCORDE les remboursements partiels des emprunts à court terme, cités en visas, auprès de la banque **Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, 8-10 rue Rhin et Danube 69266 LYON**, pour un montant total de 716 000€.

➤ DECIDE que les crédits nécessaires à cette opération seront imputés au budget communal de l'exercice 2025.

➤ AUTORISE M. Le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes démarches nécessaires auprès de l'organisme prêteur.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Anne-Marie TORE



Fait et délibéré le 03/11/2025
Pour extrait certifié conforme